

**BUDGET PRIMITIF
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement			
dépenses	BP 2017	Recettes	BP 2017
011 - Charges à caractère général	161 052,43	73 - Impôts et taxes	26 000,00
66 - Charges financières	90 000,00	75 - Loyers	278 099,94
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	74 - Subvention BG Loyers Impayé	30 000,00
68 - Prov pour risques loyers impayés	30 000,00	74 - Subventions BG Travaux Entre	101 052,43
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	74 - Subvention BG Ecart Loyers/B	108 000,00
023 - Virement de section	247 099,94		
TOTAL	543 152,37	TOTAL	543 152,37

Détails des dépenses

Dépenses de fonctionnement	BP 2017
011 - Charges à caractère général	161 052
Taxes foncières	35 000,00
Taxe Aménagement	2 000,00
Assurances	12 000,00
Entretiens et réparations	101 052,43
Fluides	7 000,00
Honoraires	3 000,00
Services bancaires - divers	1 000,00
66 - Charges financières	90 000
Remboursement des intérêts	90 000
67 - Charges exceptionnelles	5 000
65 - Créances irrécouvrables	30 000
022 - Dépenses imprévues	10 000

La provision pour risques de loyers impayés n'étant financée par aucun loyer, elle fera l'objet d'une subvention du budget général d'un montant de 30 000 €.

Les 101 052,43 € d'entretiens et réparations correspondent :

PREVU POUR 2017	
Champs-godin St Laurent	10 477,50
VEGA St-Laurent	5 786,58
Multiservice Thoury	22 002,03
Commerces de St-Claude	27 565,00
Orange Bar Saint-Dyé-sur-Loire	2 156,00
Boulangerie de Fontaines-en-Sologne	2 935,32
Réfrigération des locaux poubelles (4	20 000,00
Divers et imprévues	10 130,00
TOTAL	101 052,43

Ces travaux n'étant couverts par aucun loyer, ils feront l'objet d'un financement par une subvention du Budget Général pour un montant de 101 052.43 €.

Détails des recettes

- Les recettes attendues au titre des loyers se décomposent de la façon suivante :

LOYER 2017		
ETAB. IND	CHARPENTES FRANCAISES	29 297,34
BAR	Orange Bar - M. SOUSSET	5 248,44
BOULANGERIE	Boulangerie HALINE	6 921,36
BOULANGERIE	SUPPLIGEAU Pascal	7 822,92
CHARCUTERIE	SARL CHENEVEAU-THUILLIEZ	7 206,84
EPICERIE	MME BAILLY	16 492,92
MULTISERVICES	M. BINDET	11 880,00
LA POSTE	LOCAPOSTE	29 795,40
LA TRESORERIE	Trésorerie de Bracieux	7 709,16
ETAB. IND	EURL Vauché	33 999,96
ATELIER SCULPTEUR ST DYE	MME SAINTENOY	1 800,00
ETAB. IND	Novaxia	14 400,00
BOULANGERIE	BENOIST Pascal	7 800,00
TATOUEUR	LE HERISSON QUI PIK	5 815,60
BOULANGERIE	DELCROS SCHILTE	9 116,88
COIFFURE	EURL HAIR ZEN	3 951,24
ESTHETIQUE	LEVRAUD Virginie	6 077,88
BAR/RESTAURANT	LA CHEMINEE	16 200,00
MAISON A COTE		38 939,00
BOUCHERIE DE MONTLIVAUT		9 000,00
RESTAURANT	AU GRE DU VENT	8 625,00
ETAB. IND	IDLIGHTNING	0,00
ETAB. IND	Vega Industries	0,00
BOUCHERIE	GOUSSAUD	0,00
BOUCHERIE ST DYE		0,00
MULTISERVICES COURMEMIN		0,00
BOX 10 RUE DES CHAMPS GODINS		0,00
BOX 12 RUE DES CHAMPS GODINS		0,00
TOTAL LOYER		278 099,94

- Dans le cadre des baux commerciaux, le propriétaire est en droit de se faire rembourser la taxe foncière par les locataires. C'est le cas pour l'ensemble des baux commerciaux de la Communauté de communes du Grand Chambord. L'ensemble des taxes foncières à payer pour 2017 ayant été évalué à 35 000 € (TEOM incluse), une recette d'une somme équivalente sera refacturée aux locataires.

La différence concerne d'une part le bail administratif signé avec la Trésorerie de Bracieux et qui ne permet pas à la Communauté de communes de se faire rembourser la taxe foncière, et d'autre part les locaux vacants.

- Les subventions de fonctionnement se divisent en 3 parts :

La première part (101 052.43 €) vise à prendre en charge par le budget général les travaux de gros entretien programmés pour 2017 dont le détail a été vu dans la partie relative aux charges à caractère général.

La deuxième part (30 000 €) vise à prendre en charge par le budget général les loyers impayés.

La troisième part (108 000 €) vise à prendre en charge par le budget général les écarts de recettes entre le loyer demandé et les remboursements d'emprunts. Cela correspond pour la plupart aux réductions de loyers accordées ou aux locaux vacants.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement			
Dépenses HT	BP 2017	Recettes HT	BP 2017
16 - Remboursement emprunts	250 000,00	021 - Virement de section	247 099,94
020 - Dépenses imprévues	50 000,00	13 - Subventions	648 403,13
Opérations demandées	1 386 893,74	16 - emprunts avant résultats	791 390,67
TOTAL	1 686 893,74	TOTAL	1 686 893,74

Les Opérations Programmées

	BP 2017 DEPENSES							
	BUDGET OPERATION	DÉJÀ PAYEE AVANT	ALLOUEE 2016	CA 2016	RAR 2016	REPORT CREDIT	PROPOSITIONS NOUVELLES 2017	TOTAL BP
CHARCUTERIE DE SAINT DYE	288 395,84	274 777,20	21 722,50	4 960,07	8 658,57	0,00	-	-
BATIMENT 2 TOUR EN SOLOGNE	66 131,39	-	63 932,48	62 706,49	3 424,90	-	-	-
BOULANGERIE COURMEMIN	284 440,47	283 076,60	8 296,55	992,32	371,55	-	-	-
BOUCHERIE/CHARCUTERIE HUISS	160 000,00	-	160 000,00	-	-	160 000,00	-	160 000,00
BISTROT D'A COTE - MONTLIVAUT	705 000,00	99 171,52	650 991,08	599 858,91	4 075,83	1 893,74	5 000,00	6 893,74
BOUCHERIE DE MONTLIVAUT	287 000,00	56 125,10	226 321,24	115 807,84	15 067,06	100 000,00	-	100 000,00
BATIMENT ENTREPRISE	400 000,00	-	400 000,00	-	-	400 000,00	-	400 000,00
IMMOBILIER LOCATIF	720 000,00	-	720 000,00	-	-	720 000,00	-	720 000,00
MULTISERVICE DE THOURY	30 000,00	-	30 000,00	27 357,90	-	-	-	-
TOTAL OPERATIONS DEV ECO	2 940 967,70	713 150,42	2 281 263,85	811 683,53	31 597,91	1 381 893,74	5 000,00	1 386 893,74

	BP 2017 RECETTES			
	SUBV BG	PARTICIPATION PRENEUR	EMPRUNT A REALISER ou autofinancement	BP 2017
CHARCUTERIE DE SAINT DYE	264 753,13		-	264 753,13
BISTROT D'A COTE	40 000,00	76 650,00	588 350,00	116 650,00
BOUCHERIE DE MONTLIVAUT	187 000,00		100 000,00	187 000,00
BATIMENT ENTREPRISE			400 000,00	
IMMOBILIER LOCATIF			720 000,00	
BOUCHERIE/CHARCUTERIE HUISSEAU	80 000,00		80 000,00	80 000,00
TOTAL OPERATIONS DEV ECO	571 753,13	76 650,00	1 888 350,00	648 403,13

La proposition de budget présentée ci-dessus ne respecte pas les règles d'équilibre comptable puisque le virement de section ne permet pas de rembourser le capital de la dette. Cette situation est temporaire car ce projet ne reprend pas les reports de résultats 2016.

Afin de permettre de respecter les règles d'équilibre comptable, il est proposé de ne pas reprendre au budget primitif 2017 les sommes correspondantes :

- aux taxes d'aménagement (2 000 €)
- aux dépenses imprévues (10 000 €)

Ces sommes seront reprises au budget supplémentaire lors d'un prochain conseil.